



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:24-15346>

Département(s) de publication : **972**

Annonce n° **24-15346**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU DE LA MARTINIQUE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU DE LA MARTINIQUE

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture de réactifs, et consommables pour le Laboratoire de BIOLOGIE PATHOLOGIE du CHU de Martinique

Description : Fourniture de réactifs, et consommables pour le Laboratoire de BIOLOGIE PATHOLOGIE du CHU de Martinique

Identifiant de la procédure : 1294973b-7326-48dd-b845-6cf8175c3647

Identifiant interne : DCE-2023-161-TS/JV

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Code postal : 97261 Fort de France

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 417,813 EUR

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : En application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature : 1° Le formulaire DC1 ou équivalent daté. OU Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; 2° Le formulaire DC2 ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> 3° En complément du formulaire DC2 ou équivalent, les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. 4° Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire : - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ; - Une liste des principales

livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - La description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ; - L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public ; - L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public ; - Des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures ; - Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Toutefois, d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats sont acceptées, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ; - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sera accepté. 5° Déclaration sur l'honneur sur la situation du candidat, vis-à-vis de la Russie. En cas de groupement et ou de sous-traitance, cette attestation doit être transmise par l'ensemble des cotraitants et ou sous-traitants (cf. annexe 1). 6° Des autres pièces justificatives mentionnées notamment aux articles R. 2143-7 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, à savoir : 1) L'attestation de régularité fiscale délivrée au dernier jour du mois précédent la demande de délivrance de l'attestation. L'année n correspond à l'année de publication de la présente consultation ainsi que l'attestation sociale délivrée par l'URSSAF. Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier de candidature, ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier par télécopie, confirmée par envoi postal, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi de la télécopie et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9h00, réception lundi 9h00). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français en application des articles précédemment cités ; 2) une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément aux exigences déterminées dans le CCAP; 3) Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; 4) toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail ; 5) Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire Noti1 disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> Les entreprises nouvellement créées peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt des statuts transmis par le centre de formalités des entreprises. Les entreprises peuvent présenter tout élément factuel et probant permettant d'apprécier leurs capacités financières, techniques et professionnelles. Si le signataire des pièces de candidature et des offres n'est pas le représentant légal de la société, un pouvoir au nom du signataire est nécessaire. Tout document remis doit comporter la dénomination sociale exacte et complète telle qu'elle figure dans le K Bis, à l'exclusion des appellations abrégées et commerciales. Les éléments relatifs à la candidature doivent être clairement identifiés comme tels. En cas de non présentation

dans le dossier de candidature, ces documents doivent être fournis dans les 6 jours suivant l'envoi d'une demande de précision sur le contenu des candidatures. Le jour de l'envoi et le jour de réception des documents ne sont pas comptabilisés.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : TREFLAB

Description : N° S/lot Intitulé du lot Quantités prévisionnelles annuelles totales 3-1 BARRETTES DE 8 BOUCHONS POUR TUBES PCR 0.2ML : Qté : 8 3-2 BARRETTES DE 8 TUBES PCR 0.2 ML : Qté : 8 3-3 MICROTUBE PP GRADUE 0.5 ML PP COLORIS FLUO X1000 : Qté 1

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 17

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variante : Autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0004

Titre : LIB QUANTIFICATION KIT (ILLUMINA)

Description : LIB QUANTIFICATION KIT (ILLUMINA) : Qté annuelle :3 soit une quantité de 12 sur la durée totale du marché

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 3

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : La consultation porte sur la « Fourniture de réactifs, et consommables pour le laboratoire du pôle de Biologie Pathologie du CHU de Martinique », nécessaire aux besoins du CHUM et/ou des divers laboratoires regroupant le pôle de Biologie Pathologie CHU de Martinique. Le Pôle de Biologie Pathologie est composé des UF de BIOCHIMIE, HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE-HYGIENE, VIROLOGIE, HLA, PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE, GENETIQUE MOLECULAIRE DES CANCERS, d'ANATOMOPATHOLOGIE, le CERBIM, centre donneur Antilles, les PTRR des sites de TRINITE et MANGOT VULCIN. Le CHU de Martinique regroupe 6 hôpitaux : l'hôpital Pierre Zobda Quitman, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, l'hôpital Albert Clarac, l'hôpital de Mangot Vulcin et l'hôpital Louis Domergue.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique : 35 points 2 : Prix : 45 points 3 : Délai de livraison : 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Justification de la durée de l'accord-cadre : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0007

Titre : Agencourt AMPure XP-60ml

Description : Agencourt AMPure XP-60ml : Qté annuelle : 1 soit une quantité de 4 sur la durée totale du marché

Identifiant interne : 7

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 1

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : La consultation porte sur la « Fourniture de réactifs, et consommables pour le laboratoire du pôle de Biologie Pathologie du CHU de Martinique », nécessaire aux besoins du CHUM et/ou des divers laboratoires regroupant le pôle de Biologie Pathologie CHU de Martinique. Le Pôle de Biologie Pathologie est composé des UF de BIOCHIMIE, HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE-HYGIENE, VIROLOGIE, HLA, PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE, GENETIQUE MOLECULAIRE DES CANCERS, d'ANATOMOPATHOLOGIE, le CERBIM, centre donneur Antilles, les PTRR des sites de TRINITE et MANGOT VULCIN. Le CHU de Martinique regroupe 6 hôpitaux : l'hôpital Pierre Zobda Quitman, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, l'hôpital Albert Clarac, l'hôpital de Mangot Vulcin et l'hôpital Louis Domergue.

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique 35 points 2 : Prix 45 points 3 : Délai de livraison 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Autorisée

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de

l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0009

Titre : SHRIMP ALKALINE PHOSPHATE 1000U

Description : SHRIMP ALKALINE PHOSPHATE 1000U : Qté annuelle 4 soit une quantité de 16 sur la durée totale du marché

Identifiant interne : 9

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 4

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : La consultation porte sur la « Fourniture de réactifs, et consommables pour le laboratoire du pôle de Biologie Pathologie du CHU de Martinique », nécessaire aux besoins du CHUM et/ou des divers laboratoires regroupant le pôle de Biologie Pathologie CHU de Martinique. Le Pôle de Biologie Pathologie est composé des UF de BIOCHIMIE, HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE-HYGIENE, VIROLOGIE, HLA, PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE , GENETIQUE MOLECULAIRE DES CANCERS, d'ANATOMOPATHOLOGIE, le CERBIM, centre donneur Antilles, les PTRR des sites de TRINITE et MANGOT VULCIN. Le CHU de Martinique regroupe 6 hôpitaux : l'hôpital Pierre Zobda Quitman, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, l'hôpital Albert Clarac, l'hôpital de Mangot Vulcin et l'hôpital Louis Domergue.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique : 35 points 2 : Prix : 45 points 3 : Délai de livraison : 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Autorisée

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Réactifs et consommables

Description : N° S/lot Intitulé du lot Quantités prévisionnelles annuelles totales 1-1 ARCHER MBC ADAPTATERS A1-A8 FOR ILLUMINA : Qté 3 1-2 ARCHER MBC ADAPTATERS A9-A16 FOR ILLUMINA : Qté 3 1-3 ARCHER MBC ADAPTATERS A17-A24 FOR ILLUMINA : Qté 3 1-4 ARCHER MBC ADAPTATERS A25-A32 FOR ILLUMINA : Qté 3 1-5 FUSIONPLEX EXPANDED LUNG : Qté 12 1-6 Analyse bio-informatique et stockage : Qté 96

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Nomenclature supplémentaire (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 120

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : 97261 Fort de France

Code postal : 97261 Fort de France

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique : 35 points 2 : Prix : 45 points 3 : Délai de livraison : 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Un accord de confidentialité est requis

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Justification de la durée de l'accord-cadre : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0008

Titre : QIAamp DNA Mini Kit (50)

Description : QIAamp DNA Mini Kit (50) : Qté annuelle 2 soit une quantité de 8 sur la durée totale du marché

Identifiant interne : 8

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 2

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : Le Pôle de Biologie Pathologie est composé des UF de BIOCHIMIE, HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE-HYGIENE, VIROLOGIE, HLA, PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE, GENETIQUE MOLECULAIRE DES CANCERS, d'ANATOMOPATHOLOGIE, le CERBIM, centre donneur Antilles, les PTRR des sites de TRINITE et MANGOT VULCIN. Le CHU de Martinique regroupe 6 hôpitaux : l'hôpital Pierre Zobda Quitman, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, l'hôpital Albert Clarac, l'hôpital de Mangot Vulcin et l'hôpital Louis Domergue.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique : 35 points 2 : Prix : 45 points 3 : Délai de livraison : 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Autorisée

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : SOPHIA

Description : N° S/lot Intitulé du lot Quantités prévisionnelles annuelles totales 2-1 CS-SOPHIA CUSTOM HRS 20 GENES -ILL -R SM Y05 16 RX : Qté 2 2-2 CS-SOPHIA CUSTOM HRS 20 GENES - ILL -R SM Y05 32 RX : Qté 6

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 8

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : La consultation porte sur la « Fourniture de réactifs, et consommables pour le laboratoire du pôle de Biologie Pathologie du CHU de Martinique », nécessaire aux besoins du CHUM et/ou des divers laboratoires regroupant le pôle de Biologie Pathologie CHU de Martinique. Le Pôle de Biologie Pathologie est composé des UF de BIOCHIMIE, HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE-HYGIENE, VIROLOGIE, HLA, PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE, GENETIQUE MOLECULAIRE DES CANCERS, d'ANATOMOPATHOLOGIE, le CERBIM, centre donneur Antilles, les PTRR des sites de TRINITE et MANGOT VULCIN. Le CHU de Martinique regroupe 6 hôpitaux : l'hôpital Pierre Zobda Quitman, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, l'hôpital Albert Clarac, l'hôpital de Mangot Vulcin et l'hôpital Louis Domergue.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

Critères marchés publics écologiques : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la

commande publique. Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique : 35 points 2 : Prix : 45 points 3 : Délai de livraison : 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Justification de la durée de l'accord-cadre : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0005

Titre : BIO-GEL P-10 FINE 100G

Description : BIO-GEL P-10 FINE 100G : Qté annuelle : 2 soit une quantité de 8 sur la durée totale du marché

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33696500 Réactifs de laboratoire

Quantité : 2

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : La consultation porte sur la « Fourniture de réactifs, et consommables pour le laboratoire du pôle de Biologie Pathologie du CHU de Martinique », nécessaire aux besoins du CHUM et/ou des divers laboratoires regroupant le pôle de Biologie Pathologie CHU de Martinique. Le Pôle de Biologie Pathologie est composé des UF de BIOCHIMIE, HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE-HYGIENE, VIROLOGIE, HLA, PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE, GENETIQUE MOLECULAIRE DES CANCERS, d'ANATOMOPATHOLOGIE, le CERBIM, centre donneur Antilles, les PTRR des sites de TRINITE et MANGOT VULCIN. Le CHU de Martinique regroupe 6 hôpitaux : l'hôpital Pierre Zobda Quitman, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, l'hôpital Albert Clarac, l'hôpital de Mangot Vulcin et l'hôpital Louis Domergue.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique 35 points 2 : Prix 45 points 3 : Délai de livraison 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Justification de la durée de l'accord-cadre : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

5.1 Lot : LOT-0006

Titre : AMBION NUCLEASE FREE WATER

Description : AMBION NUCLEASE FREE WATER : Qté annuelle : 4 soit une quantité de 16 sur la durée totale du marché

Identifiant interne : 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33696500 Réactifs de laboratoire

Options :

Description des options : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Nom du pouvoir adjudicateur : Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique Adresse : Cedex CS 90632 - Lieudit La Meynard 97261 Fort de France

Ville : Fort de France

Code postal : 97261

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Informations complémentaires : La consultation porte sur la « Fourniture de réactifs, et consommables pour le laboratoire du pôle de Biologie Pathologie du CHU de Martinique », nécessaire aux besoins du CHUM et/ou des divers laboratoires regroupant le pôle de Biologie Pathologie CHU de Martinique. Le Pôle de Biologie Pathologie est composé des UF de BIOCHIMIE, HEMATOLOGIE, BACTERIOLOGIE-HYGIENE, VIROLOGIE, HLA, PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE, GENETIQUE MOLECULAIRE DES CANCERS, d'ANATOMOPATHOLOGIE, le CERBIM, centre donneur Antilles, les PTRR des sites de TRINITE et MANGOT VULCIN. Le CHU de Martinique regroupe 6 hôpitaux : l'hôpital Pierre Zobda Quitman, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, le Centre Emma Ventura, l'hôpital Albert Clarac, l'hôpital de Mangot Vulcin et l'hôpital Louis Domergue.

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 2

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)

Informations complémentaires : Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée ferme de vingt-quatre (24) mois. A l'issue de cette première période, le marché pourra être reconduit tacitement deux (2) fois pour des périodes successives de douze (12) mois, sans que sa durée ne puisse excéder quatre (4) ans. En cas de non reconduction, le représentant du pouvoir adjudicateur notifiera la décision de non reconduction au titulaire au plus tard dans les 2 mois précédant la date anniversaire de la notification du marché

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

L'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Pour le jugement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) procède comme indiqué aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les offres sont appréciées au moyen de la liste des critères pondérés et publiés, le cas échéant, dans l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'ensemble des lots de la consultation : CRITERES NOTE 1 : Valeur technique 35 points 2 : Prix 45 points 3 : Délai de livraison 20 points Au vu des critères pondérés de jugement des offres, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur classe les offres des soumissionnaires par ordre décroissant. Il retient l'offre

économiquement la plus avantageuse, la mieux classée. Les offres sont examinées lot par lot. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de reports seraient constatées dans la décomposition d'un prix figurant dans l'offre d'un candidat, il n'en est pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix. En cas de refus, son offre est éliminée comme irrégulière. Une offre peut être déclarée inacceptable si son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure. Le représentant du pouvoir adjudicateur peut déclarer la consultation infructueuse. En application des articles R. 2185-1 à R. 2185-2 du Code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : FRA

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : FRA

Date limite de demande d'informations complémentaires : 22/02/2024

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres

Description de la garantie financière : Le fournisseur doit fournir la garantie à première demande prévue à l'article R. 2191-44 du Code de la Commande Publique ou une caution personnelle et solidaire.

Date limite de réception des offres : 15/03/2024 à 17:00

Date limite de validité de l'offre : 180 DAY

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date/heure : 16/03/2024

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Non autorisée

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et

suyvants du Code de Justice Administrative ; - Le Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. - Le Recours pour excès de pouvoir, contre des clauses réglementaires du contrat ou contre une décision de l'acheteur, dans les 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée. Auprès du Tribunal Administratif de Martinique 12 rue du Citronnier BP CS17103 97271 SCHOELCHER Tel : 0596716667 - Fax : 0596631008 Courriel : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr URL: <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique :

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Martinique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui reçoit les demandes de participation : CHU DE LA MARTINIQUE

Organisation qui traite les offres : CHU DE LA MARTINIQUE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Martinique

Numéro d'enregistrement : 17350005900014

Adresse postale : 12 Rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103

Ville : Schoelcher

Code postal : 97271

Subdivision pays (NUTS) : Martinique (FRY20)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr

Téléphone : +33596716667

Adresse internet : <http://fort-de-france.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0001

Nom officiel : CHU DE LA MARTINIQUE

Numéro d'enregistrement : 20003452800014

Adresse postale : LA MEYNARD

Ville : Fort-de-france

Code postal : 97261

Pays : France

Point de contact : Direction des Achats - Filière Laboratoire

Adresse électronique : jose.ventadour@chu-martinique.fr

Téléphone : +596 0596559783

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : df583abe-9f59-4c4f-8571-fe198d62926a - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/02/2024 à 15:18

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/2024